



# LE PACÔMIEN



Journal municipal

août 2008

Vol. 14 No 02

## MESSAGE DU MAIRE

En juin dernier, nous lançons un appel à la population pour la participation au **défi Marylise Lévesque**. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à 24 heures du défi de Marylise qui participera à sa première compétition aux jeux olympiques de Pékin. Nous lui souhaitons d'atteindre son objectif et nous tenons à mentionner qu'en tant que communauté, nous sommes fière qu'une Pacômiennne participe aux jeux olympiques.

## Assemblée publique

Tous les citoyens seront convoqués, à la fin du mois d'août, pour une importante rencontre d'information et de consultation sur quelques sujets d'importance pour la communauté. La rencontre aura lieu à la mi-septembre (date à préciser). Parmi les sujets traités nous allons discuter du local des jeunes, de l'avenir de notre église en collaboration avec la fabrique de St- Pacôme et des projets en cours et à venir. Votre présence sera des plus importante à cette assemblée.

Si vous désirez que certains sujets soient discutés, veuillez en informer notre agent de développement, M. René Bélanger, au 418-852-2356.

## Résidence pour aînés à Saint-Pacôme

L'appel d'offres pour la construction de la résidence pour aînés de Saint-Pacôme a été lancé le mois dernier. L'ouverture des soumissions se fera à la fin du mois. C'est à ce moment que le conseil d'administration des Habitations Saint-Pacôme prendra connaissance des propositions reçues et de leur conformité. L'échéancier de construction de la résidence d'une vingtaine de logements devrait se préciser par la suite.

Toute personne intéressée à obtenir de l'information ou à remplir un formulaire de demande de réservation de logement peut toujours le faire en contactant l'agent de développement, M. René Bélanger, au 418-852-2356 ou à [develop-stpacome@bellnet.ca](mailto:develop-stpacome@bellnet.ca)

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  
le vendredi de 9h00 à 12h00



# **Deuxième Défi Marylise-Lévesque**

## **24 juin 2008**



**Merci aux 110 participants,  
aux bénévoles et aux partenaires...**

**Garon et Associés S.E.N.C.  
Municipalité de Saint-Pacôme  
Caisse populaire de la Rivière Ouelle  
Groupe Dynaco  
CHOX-FM  
Épicerie Axep Gilbert Royer  
Chevrans Dionne  
Club Optimiste de Saint-Pacôme  
Uniprix Jacques Arsenault – Éric Couillard  
Claude Béchard, député de Kamouraska-Témiscouata  
Roland et Frères**

**Clinique chiropratique La Pocatière  
Publicité P.A. Michaud  
Familiprix Saint-Pascal  
Perlite Canada  
MRC de Kamouraska  
Automobile Kamouraska  
Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska-Ouest  
Les Impressions Soleil  
Station plein air de Saint-Pacôme  
Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme  
Charles Kidd Inc.  
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant  
Club de golf de Saint-Pacôme  
Cinéma Louise  
Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme  
Pharmacie Brunet de La Pocatière  
Studios Sigma  
Kino-Québec**



**Paul Crête  
Montmagny / L'Islet  
Kamouraska / Rivière-du-Loup  
5, rue Iberville,  
Rivière-du-Loup  
G5R 1G5  
(418) 868-1280**

---

## Défi Marylise Lévesque Merci!

Nous remercions chaleureusement la municipalité de Saint-Pacôme pour l'organisation et la réalisation du Défi Marylise Lévesque.

Merci à tous les commanditaires, les bénévoles, les coureurs, les marcheurs et tous les gens qui sont venus dîner le 24 juin dernier.

Marylise est très fière de sa paroisse natale et de sa région.

Sa force, sa détermination et son travail acharné lui ont permis de réaliser son rêve: «**participer aux Jeux Olympiques**»!

Ses parents, Louise et Michel.

---

## Symposium de peinture du Kamouraska

Pour une quatrième année consécutive, la municipalité de Saint-Pacôme a été associée au Symposium de peinture du Kamouraska. Une centaine d'artistes peintres de partout au Québec s'étaient donné rendez-vous au doux pays du Kamouraska pour l'occasion.

Le concours Saint-Pacôme et son patrimoine bâti a été gagné par l'artiste-peintre Madeleine Bélanger de Laval. La municipalité de Saint-Pacôme s'est portée acquéreur du tableau que vous pourrez voir à votre prochaine visite au bureau municipal.



Des artistes et visiteurs ont par ailleurs pris part à un petit déjeuner le 17 juillet dernier à la Station plein air de Saint-Pacôme.

---

## Grand rassemblement historique à Saint-Pacôme

Les descendants de Charles Pearson et de Marguerite Patourel se réuniront les 6 et 7 septembre prochain à Saint-Pacôme.

En cette occasion mémorable, les participants célèbreront le 200<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Charles Pearson à Rivière-Ouelle. Près de 200 personnes sont attendues.

L'ancêtre des Pearson s'était installé dans la région dans des circonstances particulières. En 1808, au large de Rivière-Ouelle, un voilier anglais attend que le vent se lève. Charles et son compagnon d'infortune, James Stride, fuient le navire où ils sont séquestrés depuis de nombreuses années.

Le hasard les amène à trouver refuge au moulin de l'endroit, situé aujourd'hui à Saint-Pacôme, où le meunier André Eschenbach les protège et les héberge généreusement pendant plusieurs mois. Charles Pearson apprend le métier de meunier auprès de son protecteur. En 1815, il lui succède et devient meunier au moulin seigneurial. En 1817, il épouse Marguerite Patourel. Dix-sept enfants naissent de cette union.

Plusieurs activités marqueront le rassemblement des Pearson au début de septembre. Pour ce faire, le comité organisateur compte sur la précieuse collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, de la Corporation du moulin, du Domaine du Pacômois et du Club de golf.

Pour toute information, téléphonez à M. Denis Pearson au 450-655-3877 ou à Mme Suzelle Pearson au 514-721-2707.

---



---

## Festival Saint-Pacôme enquête

La programmation du festival **Saint-Pacôme enquête** sera dévoilée prochainement en conférence de presse. Surveillez les médias locaux, le site Internet [www.st-pacome.ca/polar](http://www.st-pacome.ca/polar) et le prochain Pacômien pour tous les détails. C'est aussi à cette occasion que nous connaissons les trois finalistes du Prix Saint-Pacôme 2008.

### Gala, rallye...

Le Gala du Prix Saint-Pacôme se tiendra le samedi 4 octobre à 18 h 00 à la salle communautaire Albert-Royer. Cette activité marquera le retour de Dany Turcotte, conquis par Saint-Pacôme à l'émission La Petite Séduction, puisque l'animateur et fou du roi assurera la présidence d'honneur de l'événement. Détail à venir au [www.st-pacome.ca/polar](http://www.st-pacome.ca/polar). Pour information et réservation, composez le 418-852-2356.

---

## Comité de vigilance pour la sécurité routière de Saint-Pacôme Le transport scolaire

Avec plus de 9 500 véhicules, près de 575 000 enfants transportés et un million de kilomètres parcourus chaque jour, le transport scolaire est un secteur très exposé aux accidents de la route au Québec. Toutefois, il demeure toujours l'un des moyens de transport les plus sûrs.

Aucun décès n'est survenu à bord d'un véhicule scolaire au cours des onze dernières années. Le plus grand risque pour la sécurité des enfants se trouve à l'extérieur de l'autobus et provient, soit de l'autobus lui-même, soit de la circulation. De 2001 à 2006, **50 enfants** ont été **victimes d'accidents** au moment de traverser la rue, de monter à bord ou de descendre de l'autobus. De ce nombre, 4 sont décédés.

La Société de l'assurance automobile du Québec et la Sûreté du Québec comptent sur la collaboration de tous : parents, enfants, automobilistes et conducteurs d'autobus scolaires, pour réduire les accidents impliquant les autobus scolaires.

En cas de problème lié au transport scolaire, communiquez avec la personne responsable du service de transport de votre commission scolaire.

### Rappelez-vous...

Dépasser un autobus d'écoliers dont les feux **ROUGES** intermittents clignotent entraîne l'accumulation de **9 points d'inaptitude**, ainsi qu'une amende variant entre **200 \$ et 300 \$**.

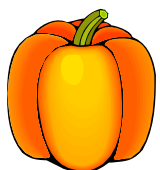
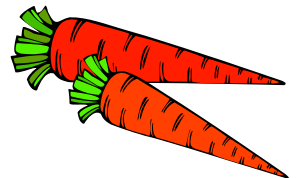


## Marché du moulin

Samedi 6 septembre

De 12 h 00 à 17 h 00

(En cas de pluie, remis au lendemain)

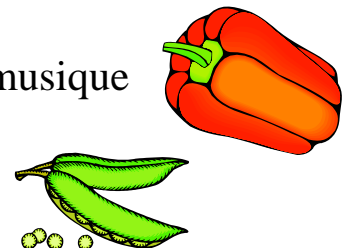


Fête champêtre avec artisans, produits de la terre et musique

Aussi, hot dog pour combler votre appétit!



199, Boulevard Bégin, Saint-Pacôme



# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

## Réunions des 17 juin, 7 juillet et 4 août 2008

### **222.06.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 17 juin 2008 soit accepté tel que présenté.

### **223.06.08 ASSIGNATION DES CONSEILLERS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la nouvelle assignation de M. Daniel Jean à l'urbanisme et développement tel que soumis par le maire, M. Gervais Lévesque.

### **224.06.08 NOUVEL ORGANIGRAMME**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le nouvel organigramme de la municipalité tel que décrit ci-dessous :

Administration générale Mme Carmelle Fortin  
Hygiène du milieu M. Jean Santerre  
Loisirs et culture M. Nicholas Ouellet  
Sécurité publique M. Donald Boulet  
Transport et voirie M. Sylvain Dubé  
Urbanisme et dévelop. M. Daniel Jean

### **225.06.08 PARTICIPATION AU DÉFI MARYLISE LÉVESQUE**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre un montant de mille dollars (1 000,00\$) à Marylise Lévesque pour l'encourager et l'aider à défrayer les coûts reliés à sa participation aux Jeux Olympiques 2008 de Beijing.

### **226.06.08 ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE DE REMPLACEMENT**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'étendre la période des mises en candidature jusqu'au 11 juillet et de faire paraître l'offre dans le journal Le Placôtoux et sur le site internet d'emploi Québec.

### **227.06.08 ACHAT DU FOUR À PIZZA ET PÂTISSERIE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un four à pizza acquis par des organismes de la municipalité soit installé dans la cuisine du centre municipal.

### **228.06.08 CARTE MUNICIPALE (STUDIO SIGMA)**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut se procurer une carte illustrée de Saint-Pacôme dans un format 11 pouces par 17 pouces;

**ATTENDU QUE** cette carte se veut un outil essentiel pour situer les différents attraits de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les commerces seront sollicités pour contribuer en échange d'une visibilité;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Studio Sigma de procéder à la conception et au montage de la carte municipale, laquelle devra être approuvée avant d'être transmise à l'imprimeur.

### **229.06.08 PROLONGEMENT DE LA RUE GARNEAU**

**ATTENDU QU'**un projet de prolongement de la rue Garneau est proposé à la municipalité, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des démarches soient entreprises pour étudier les différentes possibilités pour assurer le développement de ce secteur, soit par l'achat des terrains ou par l'intérêt d'un éventuel promoteur.

### **230.06.08 UTILISATION DU TERRAIN DE BASEBALL**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande dans laquelle certains citoyens demandent l'autorisation d'utiliser le terrain de baseball pour pratiquer une activité de « Ultimate frisbee » à raison d'un soir/semaine durant la saison estivale;

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la pratique de ce sport et de déterminer une journée avec le responsable du groupe.

### **AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIA14, DE CRÉER LA ZONE RA21 ET D'INTRODUIRE DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION ET AUX DIMENSIONS DES BÂTIMENTS DANS LA NOUVELLE ZONE RA21**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Sylvain Dubé qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté pour adoption visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin d'agrandir la zone MIA14, de créer la zone RA21 et d'introduire de nouvelles dispositions relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments dans la nouvelle zone RA21, et ce, avec dispense de lecture.

### **AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 59 AFIN D'INTERDIRE L'EMPLOI DE CONTENEUR DANS UNE CONSTRUCTION**

Ce projet de règlement est inclus dans la réglementation de l'avis de motion ci-dessous.

### **AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE DÉFINIR LES CONTENEURS ET D'INTRODUIRE UNE DISPOSITION SUR LES HABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jean Santerre qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté pour adoption visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin de définir les conteneurs et d'introduire une disposition sur les habitations intergénérationnelles, et ce, avec dispense de lecture.

Jean Santerre

### **231.06.08 DÉMÉNAGEMENT DU KIOSQUE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE-OUELLE – STATION PLEIN AIR – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Société de gestion de la rivière Ouelle à déménager leur kiosque sur la montagne, près du belvédère. La municipalité collaborera à l'installation de l'eau et du bloc sanitaire. Ce kiosque servira pour tous les services de la municipalité et de ses organismes.

### **232.06.08 PROJET DISC GOLF**

**ATTENDU QUE** le Disc Golf est une activité sportive récente qui se situe entre le frisbee et le golf;

**ATTENDU QUE** cette activité sportive en est une qui s'adresse autant aux jeunes d'âge primaire qu'aux adultes et peut très bien se jouer en famille;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire diversifier ses loisirs et offrir de nouvelles activités à la population;

**ATTENDU QUE** des fonds pourraient être disponibles au pacte rural pour ce genre de projet;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'amorcer

Sylvain Dubé

les démarches pour monter le projet et de faire une demande au pacte rural.

**233.06.08 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE MUNICIPALITÉ / SUCCESSION DE MME BERNADETTE SÉNÉCHAL**

**ATTENDU** la municipalité de Saint-Pacôme prolonge le réseau d'aqueduc et égout dans la rue Martin;

**ATTENDU QUE** le but visé par ce prolongement est de desservir la future résidence pour personnes âgées et de faire une boucle entre la rue Martin et la rue Chamberland;

**ATTENDU QUE** ce projet touche une partie du terrain de la Succession de Mme Bernadette Sénéchal;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intervenue entre la municipalité de Saint-Pacôme et la succession de Mme Bernadette Sénéchal.

**234.06.08 MODIFICATION À LA TARIFICATION DU TERRAIN DE JEUX 2008**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter les modifications suivantes à la tarification déjà établie pour le terrain de jeux 2008 :

2 enfants avec surveillance : 265.00 \$  
3 enfants et + avec surveillance : 310.00 \$

**235.06.08 REMBOURSEMENT AUX PERSONNES CONCERNÉES POUR LE TERRAIN DE JEUX 2008**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser les gens concernés par les modifications apportées à la tarification du terrain de jeux 2008.

**236.06.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 00

**237.08.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 7 juillet 2008 soit accepté tel que présenté.

**238.07.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2008**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

**239.07.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2008**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le

procès-verbal de la réunion du 17 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

**241.07.08 AUTORISER BPR À PRÉSENTER LES DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DES SERVICES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR CHEVRONS-DIONNE ET RUE PLOURDE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme doit réaliser des travaux de prolongement des services d'égouts domestique et d'aqueduc dans le secteur Chevrans-Dionne et rue Plourde;

**ATTENDU QUE** les plans et notes techniques aux plans de ce projet ont été préparés par BPR Groupe-conseil et répondent aux besoins de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit autoriser la réalisation du projet;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme accepte les plans et notes techniques préparés par la firme BPR Groupe conseil et autorise ces derniers à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à présenter une demande d'autorisation;

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme transmette au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une fois les travaux terminés, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et mandate BPR Groupe-conseil à préparer et signer cette attestation.

**242.07.08 BELL CANADA – CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR L'IMPLANTATION DE TIGES ET DE POTEAUX POUR LE BRANCHEMENT DE LA GANTERIE B.C.L.**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les travaux proposés par Bell Canada pour l'implantation de tiges et de poteaux pour le branchement de la Ganterie B.C.L. dans la zone industrielle.

**243.07.08 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC – TRAVAUX SUR LE LIT DE LA RIVIÈRE OUELLE**

**ATTENDU** qu'une partie du barrage de la résidence du Lac de l'Écluse a cédé au printemps 2008 (avril) dû à une négligence de l'entretien;

**ATTENDU QUE** le niveau de la rivière a atteint un seuil critique;

**ATTENDU QUE** le haut débit de la rivière a causé de sérieux dommages sur les rives de plusieurs propriétés;

**ATTENDU QUE** le nid de la rivière a cumulé un surplus de matériel à divers endroits et plus particulièrement à la hauteur du pont de la route 230;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un protocole d'entente avec la MRC afin d'effectuer des travaux dans le lit de la rivière Ouelle.

**244.07.08 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. GILLES GAGNON POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT P-222 DU CADASTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR UNE SUPERFICIE DE 5000 MÈTRES CARRÉS ET POUR L'ALIÉNATION DE 39 ARPENTS CARRÉS POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE**

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Gilles Gagnon visant les lots 222P du cadastre de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU QUE** cette autorisation n'aurait pas d'effet sur les problèmes reliés à l'odeur ni au bruit dans ce secteur;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme appuie le requérant dans sa demande;

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale;

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

**245.07.08 ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE ET D'UNE AIDE-ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX 2008**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le terrain de jeux 2008 :

Animatrice

Andréanne Charest-Chouinard  
297,50\$/semaine  
Aide-animatrice  
Stéphanie Pelletier-Lamarre  
106,25 \$/semaine

**246.07.08 DVTECH INC. –  
CONTRAT DE SERVICE**

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les frais du contrat de service sur le système téléphonique pour une durée de 12 mois comprenant la réparation ou le remplacement des équipements mentionnés au contrat au montant de deux cent quatre-vingt-cinq dollars et douze cents (285,12 \$) taxes en sus

**161.05.08 RURALYS –  
RENOUVELLEMENT MEMBERSHIP  
(2008-2009)**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité renouvelle son membership pour 2008-2009 au montant de quatre-vingt dollars (80,00 \$) taxes incluses.

**RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-  
LAURENT – PROGRAMME SIMB@**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

**ATTENDU QU'**une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;

**QUE** Mme Hélène Lévesque, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

**163.05.08 DEMANDE DE  
DON – SOCIÉTÉ DU ROMAN POLICIER  
DE SAINT-PACÔME**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de mille dollars (1 000,00 \$) à la Société du roman policier afin que l'organisme puisse attribuer des prix de littérature policière et mettre en valeur Saint-Pacôme

**164.05.08 MME ISABELLE  
BOUCHER – DEMANDE DE REPLACER  
UNE BORNE**

**ATTENDU QUE** des travaux ont été exécutés à l'automne 2007 et qu'une borne sur le terrain de Mme Isabelle Boucher a été déplacée;

**ATTENDU QUE** Mme Isabelle Boucher nous demande de replacer cette borne;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** M. Guy Marion, arpenteur, soit mandaté pour replacer la borne en question sur la propriété de Mme Isabelle Boucher situé au 1, rue Meunier à Saint-Pacôme.

**165.05.08 M. GILLES  
MICHAUD – DEMANDE DE REPLACER  
DES BORNES**

**ATTENDU QUE,** suite aux inondations de 2005, des travaux ont été exécutés sur le terrain de M. Gilles Michaud situé au 259, boulevard Bégin et que des bornes ont été déplacées ou enlevées;

**ATTENDU QUE** M. Gilles Michaud nous demande de replacer ces bornes;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** M. Guy Marion, arpenteur soit mandaté pour replacer les bornes côtés nord-ouest et nord-est de la propriété de M. Gilles Michaud.

**166.05.08 DEMANDE  
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME  
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME  
SYLVIE BEAULIEU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** Mme Sylvie Beaulieu a acheté la résidence sise au 12, Côte de la Montagne le 25 juin 2008;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Sylvie Beaulieu au programme pacômien d'accès à la propriété.

**167.05.08 DEMANDE  
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME  
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M.  
LAURENT DUBÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** M. Laurent Dubé a acheté la résidence sise au 226-228 boulevard Bégin le 23 juin 2008;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Laurent Dubé au programme pacômien d'accès à la propriété.

**254.07.08 ADOPTION DU  
COMPTE-RENDU DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME DU 10  
JUN 2008**

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 10 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

**255.07.08 ADOPTION DU  
COMPTE-RENDU D'UNE ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 25 JUN 2008**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme de l'assemblée publique tenue le 25 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

**208.06.08 ADOPTION DU  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 241 – VISANT À MODIFIER  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
57 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIA14,  
DE CRÉER LA ZONE RA21 ET  
D'INTRODUIRE DE NOUVELLES  
DISPOSITIONS RELATIVES À  
L'IMPLANTATION ET AUX  
DIMENSIONS DES BÂTIMENTS DANS  
LA NOUVELLE ZONE RA21**

**ATTENDU QUE** la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** par la présente le projet de règlement numéro 241 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi ;

**DE FIXER** au 28 juillet 2008, à 20 heures, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

**209.06.08 ADOPTION DU  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 242 – VISANT À MODIFIER  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
57 AFIN DE DÉFINIR LES  
CONTENEURS, D'INTERDIRE LEUR  
EMPLOI DANS UNE CONSTRUCTION ET  
D'INTRODUIRE UNE DISPOSITION  
SUR LES HABITATIONS  
INTERGÉNÉRATIONNELLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et

qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** par la présente le projet de règlement numéro 242 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi ;

**DE FIXER** au 28 juillet 2008, à 19 heures 30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

### **210.06.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 243 – RÈGLEMENT RELATIF À LA CITATION DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL NORBERT-DIONNE À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE**

**ATTENDU** l'ancienneté de l'ancien magasin général, le bâtiment d'origine ayant été érigé en 1851, peu avant la construction de l'église, et transformé vers 1885 pour lui donner son apparence actuelle;

**ATTENDU** sa valeur ethnologique en tant qu'ancien magasin général pendant plus de 125 ans;

**ATTENDU** son intérêt architectural car il s'agit d'un imposant bâtiment de style Second Empire qui est dans un excellent état d'intégrité;

**ATTENDU QUE** le fait d'avoir un statut de protection constitue un critère de sélection pour l'octroi de subventions patrimoniales;

**ATTENDU QUE** la citation de monuments historiques est une mesure permettant d'encadrer les travaux de rénovation/restauration et ainsi éviter des erreurs malheureuses;

**ATTENDU QUE** le conseil a jugé bon d'adopter un règlement sur la citation d'un monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels (LBC art.71 à 83);

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 avril 2008 par M. Jean Santerre, conseiller;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme adopte le présent règlement portant le numéro 243, lequel décrète et statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de Règlement relatif à la citation de l'ancien magasin général Norbert-Dionne à titre de monument historique.

#### **ARTICLE 3. BÂTIMENT VISÉ**

Le conseil cite au sens de la loi sur les biens culturels (LBC art.70 à 83,97) le bâtiment suivant connu et désigné sous le vocable :Ancien magasin général Norbert-Dionne, située au 104 et 106 rue Galarneau sur les lots P-401 et P-410.

#### **ARTICLE 4. CONSERVATION**

Tout monument historique doit être conservé en bon état.

#### **ARTICLE 5. EFFETS DE LA CITATION**

Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon quant à son apparence extérieure, un monument historique cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale. En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la municipalité un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis. Avant d'imposer ses conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne le permis municipal délivré et qui autorise l'acte concerné.

#### **ARTICLE 6. CRITÈRES DE CONSERVATION**

Les critères suivants devront être observés :  
Maintien ou réhabilitation des traits architecturaux d'origine;  
Intégrité de la volumétrie du bâtiment;  
Emploi de matériaux de recouvrement d'apparence similaire;  
Respect de la symétrie et du gabarit originaux des ouvertures;  
Affichage discret, propre au caractère et en harmonie avec le site.

#### **ARTICLE 7. DÉMOLITION**

Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un monument historique cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction. Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du comité consultatif.

Toute personne qui pose l'un des actes prévus au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

Le conseil doit, sur demande de toute personne à qui une autorisation prévue à l'article précédent est refusée, lui transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

#### **ARTICLE 8. RECOURS AUX TRIBUNAUX ET PÉNALITÉS**

Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 103 à 110 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

#### **ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE SEPTIÈME (7<sup>E</sup>) JOUR DE JUILLET 2008.**

#### **259.07.08 DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ – M. PIERRE PELLETIER, 279, BOULEVARD BÉGIN**

**ATTENDU QUE** M. Pierre Pelletier nous adresse une demande pour le nettoyage du fossé qui longe la route 230 à partir du ponceau situé entre le 306 et le 308 boulevard Bégin et qui traverse cette route jusqu'à la station de pompage, de même que le fossé qui part du même ponceau et qui se rend à la rivière Ouelle;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de transmettre la demande de M. Pierre Pelletier au Ministère des Transport du Québec afin qu'il procède au nettoyage du côté du boulevard Bégin. Une copie conforme sera envoyée à M. Pierre Pelletier et à Mme Maryse Hénault de la MRC de Kamouraska.

#### **260.07.08 COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. René Bélanger, agent de développement, à assister au colloque des villes et villages en santé qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 6 au 10 octobre prochain et défrayer les frais de relatifs à cette activité annuelle.

#### **261.07.08 SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA – MODIFICATION AU JURY DE SÉLECTION**

**ATTENDU QUE** M. Donald Boulet sera dans l'impossibilité de faire partie du jury de sélection; il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Sylvain Dubé en remplacement de M. Boulet pour faire partie du jury de sélection pour le concours de la municipalité de Saint-Pacôme dans le cadre du symposium de peinture du Kamouraska

#### **262.07.08 AUTORISATION BPR – TRAVAUX RIVIÈRE OUELLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme doit réaliser des travaux de nettoyage du lit de la rivière à la hauteur du pont de la route 230 et derrière le Centre D'Anjou ainsi que des travaux d'empierrement et de réfection de la digue;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement doit autoriser la réalisation du projet;

**POUR TOUTES CES RAISON**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme autorise la firme BPR Groupe conseil à préparer et transmettre les plans et devis au ministère du Développement Durable, de



l'Environnement et des Parcs et à présenter une demande d'autorisation;

**263.07.08** DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX  
RIVIÈRE OUELLE

**ATTENDU** qu'une partie du barrage de la résidence du Lac de l'Écluse a cédé au printemps 2008 (avril) dû à une négligence de l'entretien;

**ATTENDU QUE** le niveau de la rivière a atteint un seuil critique;

**ATTENDU QUE** le haut débit de la rivière a causé de sérieux dommages sur les rives de plusieurs propriétés;

**ATTENDU QUE** le nid de la rivière a cumulé un surplus de matériel à divers endroits et plus particulièrement à la hauteur du pont de la route 230;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC d'appuyer la municipalité de Saint-Pacôme dans ses démarches pour demander de l'aide financière à différents paliers gouvernementaux pour permettre les travaux de nettoyages du lit de la rivière et de procéder à des travaux de consolidation des digues.

**264.07.08** TRAVAUX À  
PRIORISER – VOIRIE MUNICIPALE

**ATTENDU QUE** les travaux à prioriser pour 2008 sont la réfection de la rue de La Pruchière, le pont de la Pruchière, la rue Galarneau et le rang de la Canelle, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire parvenir au bureau du député-ministre, M. Claude Béchar, la demande d'aide financière pour lesdits travaux et nous établirons la priorité selon les montants accordés.

**265.07.08** ACHAT DE  
DRAPEAUX DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de dix (10) drapeaux de la Municipalité.

**266.07.08** ACHAT DE DEUX  
(2) LUMIÈRES DE RUE ET D'UN (1)  
POTEAU

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de deux (2) lumières de rue à être installées dans la Côte de la Montagne et à l'intersection des rues Desjardins et André-Gagnon et d'un poteau à être installés à l'intersection des rues Desjardins et André-Gagnon.

**267.07.08** MANDAT  
HYDRO-QUÉBEC – INSTALLATION  
LUMIÈRES DE RUE

**ATTENDU QUE** la municipalité a deux (2) lumières de rue à être installées dans la

Côte de la Montagne et à l'intersection des rues André-Gagnon et Desjardins;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à faire installer un poteau à l'intersection des rues André-Gagnon et Desjardins;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation de ces deux lumières de rue.

**268.07.08** JURY DE  
SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UNE  
SECRÉTAIRE OCCASIONNELLE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le jury de sélection pour l'engagement d'une secrétaire occasionnelle soit formé de M. Gervais Lévesque, maire, Mme Hélène Lévesque, directrice générale et de M. Donald Boulet, conseiller municipal.

**269.07.08** PLAN  
D'AMÉNAGEMENT – TERRAIN SITUÉ  
AU 227 BOUL. BÉGIN

**ATTENDU QUE** la municipalité veut aménager un parc sur son terrain situé au 227 boulevard Bégin;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) pour préparer un plan d'aménagement pour le terrain de la municipalité situé au 227, boulevard Bégin.

**270.07.08** FERMETURE DE  
L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 10.

**271.08.08** LECTURE ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 4 août 2008 soit accepté tel que présenté.

**272.08.08** ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2008

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2008 soit adopté tel que présenté.

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

La directrice générale mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

**DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil le rapport trimestriel des revenus et dépenses au 30 juin 2008.

**274.08.08** NOMINATION  
D'UN PROMAIRE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Carmelle Fortin soit nommée promaire pour les mois d'août, septembre et octobre 2008 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

**275.08.08** BPR GROUPE-  
CONSEIL – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS CONCERNANT LE  
PROJET DE PROLONGEMENT DES  
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
DOMESTIQUE - RUE PLOURDE

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture # 10012159 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-Conseil dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique-rue Plourde au montant treize mille neuf cent soixante-treize et quarante-six cents (13 973,46 \$) taxes incluses.

**276.08.08** PROGRAMME  
GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS  
DE SINISTRE – AUTORISATION DE  
SIGNATURE

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signer la réclamation et les documents relatifs à cette demande pour la municipalité concernant les travaux de bris de couvert de glace lors des inondations survenues les 8, 9 et 10 avril 2008.

**277.08.08** ENTÉRINER  
L'ENGAGEMENT DE MME MICHELLE  
ÉMOND EN REMPLACEMENT DES  
VACANCES DU PERSONNEL  
ADMINISTRATIF

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner l'engagement de Mme Michelle Émond en remplacement des vacances du personnel administratif au taux horaire de quatorze dollars (14,00 \$) l'heure.

**278.08.08** DEMANDE DE  
PERMIS - M. FRÉDÉRIK PELLETIER

**ATTENDU QUE** M. Frédérik Pelletier veut ajouter un solarium au côté sud-ouest de sa résidence du 198 boul. Bégin;

**ATTENDU QUE** le solarium serait sur un étage et aurait douze (12) pieds de façade et dix-sept (17) pieds de profondeur;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'autoriser l'émission du permis de construction.

**279.08.08** DEMANDE DE  
DON - SPECTACLE BÉNÉFICE POUR  
METTRE SUR PIEDS DES SOINS  
PALLIATIFS DANS LE KAMOURASKA

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est

proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50.00\$) au Comité du spectacle afin que soient amassés des fonds qui permettront de mettre sur pieds des soins palliatifs dans le Kamouraska.

#### **280.08.08 DEMANDE DE PERMIS - MME PIA ST-LOUIS**

**ATTENDU QUE** Mme Pia St-Louis désire rénover sa résidence du 181 boul. Bégin;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur serait un déclin de bois, la toiture serait en tôle et que les fenêtres seraient à battants;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'autoriser l'émission du permis de rénovation.

#### **281.08.08 SOUPER BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire deux (2) personnes au souper bénéfice de la Société de gestion de la rivière Ouelle, le 15 août prochain au coût de soixante dollars (60,00\$) par personne.

#### **282.08.08 ENTÉRINER L'ACHAT DE DIX (10) CÔNES TRV-7**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner l'achat de dix (10) cônes TRV-7 au coût de cinq cent dollars (500.00 \$). Ces cônes seront utilisés pour assurer la sécurité lors des différents travaux dans la municipalité.

#### **283.08.08 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT RUE MARTIN - RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le début des travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue Martin sur une distance d'environ soixante (60) mètres pour desservir la future résidence pour personnes âgées.

#### **284.08.08 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST - CRISTAUX POUR RADIO ÉMETTEURS**

**ATTENDU QUE** la régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest nous demande la permission à l'effet que des cristaux soient ajoutés dans les radios émetteurs de deux (2) de nos employés municipaux, et ce, aux frais de la régie;

**ATTENDU QUE** ces deux (2) employés municipaux font partie de l'équipe de pompiers volontaires de la régie

intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

**ATTENDU QUE** le but de cet ajout de cristaux est de permettre la communication entre la régie et les deux (2) employés sur les mêmes radios émetteurs que la municipalité en utilisant une fréquence différente;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest à procéder à l'ajout des cristaux dans les deux (2) radios émetteurs en question.

#### **285.08.08 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST - MANDAT DES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGIE**

**ATTENDU QUE** la régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest nous demande que lors du prochain mandat du conseil d'administration de la Régie de ne pas nommer un conseiller qui est pompier volontaire pour siéger sur le conseil, ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt;

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de tenir compte de cette demande lors du prochain mandat du conseil d'administration.

#### **286.08.08 DEMANDE DE MISE À NIVEAU DES SUBVENTIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DU RÉSEAU ROUTIER**

**ATTENDU QUE** lors de la remise des routes municipales par le gouvernement du Québec en 1994, une subvention annuelle avait été accordée pour aider les municipalités à absorber les coûts d'entretien des routes en hiver et en été;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide de prise en charge du réseau local mis en place en 1994 était calculé en fonction de trois paramètres précis soit :

Le kilométrage du réseau

Le coût moyen d'entretien et sa modulation

L'effort fiscal des municipalités

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme reçoit la modique somme de mille cent dix-huit dollars (1 118,00 \$) depuis plusieurs années pour l'entretien du réseau routier municipal;

**ATTENDU QU'**aux fins du Programme d'aide à la prise en charge du réseau local, le gouvernement imputait un coût moyen d'entretien à trois mille huit cent dollars (3 800,00 \$) du kilomètre;

**ATTENDU QUE** les compensations n'ont jamais été majorées et ce, malgré les hausses importantes de l'essence, du sel, de l'abrasif, des frais relatifs au débroussaillage, de marquage de rues, d'asphaltage, de balayage de rues, du salaire du personnel de voirie;

**ATTENDU QU'**au moment d'appliquer les compensations pour la prise en charge du

réseau local, le gouvernement s'était engagé à les réviser au terme d'une période de cinq ans de concert avec l'Union des Municipalités (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté des municipalités locales du Québec (UMRCQ);

**ATTENDU QU'**en douze ans, le prix du diesel est passé de 0,28 \$/litre pour se situer à 1,50 \$/litre;

**ATTENDU QU'**en douze ans, le coût de l'essence est passé de 0,62 \$/litre pour se situer à 1,49 \$/litre en 2008;

**ATTENDU QU'**en douze ans, le salaire du personnel de voirie a presque doublé, pour la municipalité de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QU'**un comité de partenariat en transport avec le milieu municipal dont la FQM et l'UMQ a confié un mandat à un comité technique afin de passer en revue la problématique des programmes d'aide financière aux municipalités;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme fasse parvenir au ministre des Transports du Québec, une demande d'indexation significative de l'aide accordée aux municipalités par le biais du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et qu'une copie de cette demande parvienne aux intervenants suivants :

Bureau régionaux du MTQ, Député de Rivière-du-Loup et Chef de l'Opposition officielle, Ministre des Affaires municipales et des Régions, Ministre des Transports, Fédération québécoise des municipalités, Union québécoise des municipalités, Les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, des Basques, du Témiscouata et du Kamouraska, Député - Ministre M. Claude Bécharde

#### **287.08.08 DEMANDE D'ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 230**

**ATTENDU QU'**en novembre dernier, nous avons présenté une demande d'évaluation au Ministère des Transport du Québec pour l'élargissement de l'accotement de la rue Pelletier jusqu'au chemin Haut de la Rivière et de la route 230 à la sortie du Nord du Rocher jusqu'à la route Verbois afin que ces portions de routes puissent être cyclables de façon sécuritaire;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transport du Québec estime préliminairement à deux cent mille dollars (200 000,00 \$) les coûts reliés à ces travaux;

**ATTENDU QUE** la participation du Ministère dans le cadre de la Politique sur le vélo serait d'un maximum de 80% du coût admissible;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Ministère des Transports du Québec une description des travaux et une évaluation plus détaillée des coûts.

**288.08.08** **DEMANDE**  
**D'ASSISTANCE DU CENTRE**  
**D'EXPERTISE HYDRIQUE – TRAVAUX**  
**SUR LE LIT DE LA RIVIÈRE OUELLE**

**ATTENDU QUE** le 30 avril dernier, une partie du barrage de l'Étang de l'écluse a cédé entraînant une baisse du niveau du lac de l'Écluse et un important déversement dans la rivière Ouelle;

**ATTENDU QUE** des interventions d'urgences ont dû être effectuées le 30 avril par la municipalité de Saint-Pacôme afin de consolider les digues localisées aux abords de la rivière Ouelle et protégeant diverses infrastructures;

**ATTENDU QUE** cette hausse démesurée du débit de la rivière a provoqué une accumulation excessive de matériaux dans le lit de la rivière, notamment à la hauteur du pont de la route 230 et a aggravé l'érosion sur divers tronçons de rives;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC a autorisé la mise sur pied d'un projet de dragage de sédiments dont la gestion sera effectuée par la municipalité de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QU'**afin de mener à bien ce projet de dragage de sédiments et de restauration du littoral de la rivière, la MRC et la municipalité de Saint-Pacôme demande l'assistance du Centre d'expertise hydrique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque, à signer les documents relatifs à cette demande d'assistance.

**289.08.08** **COMITÉ DE**  
**BASSIN DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE –**  
**TABLE DE CONCERTATION POUR LA**  
**RIVIÈRE OUELLE**

**ATTENDU QUE** les démarches visant la mise en place d'une table de concertation sur la rivière Ouelle sont reprises;

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec la Société de gestion de la rivière Ouelle, fasse partie de la table provisoire qui sera organisée à l'automne.

**290.08.08** **SYMPOSIUM**  
**DE PEINTURE DU KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** Saint-Pacôme s'est associée au symposium de peinture du Kamouraska en 2005 pour contribuer à la notoriété de l'événement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme possède les infrastructures et les ressources nécessaires pour recevoir la soirée de remise des prix aux artistes;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme informe les membres du comité organisateur du Symposium de peinture du Kamouraska qu'elle serait honorée d'accueillir la

prochaine soirée de remise des prix aux artistes, le samedi 18 juillet 2009.

**291.08.08** **ADOPTION DU**  
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 241 – VISANT À MODIFIER**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO**  
**57 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIA14,**  
**DE CRÉER LA ZONE RA21 ET**  
**D'INTRODUIRE DE NOUVELLES**  
**DISPOSITIONS RELATIVES À**  
**L'IMPLANTATION ET AUX**  
**DIMENSIONS DES BÂTIMENTS DANS**  
**LA NOUVELLE ZONE RA21**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juillet dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 241;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un SECOND projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** soit adopté le SECOND projet de règlement numéro 241 conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**292.08.08** **ADOPTION DU**  
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 242 – VISANT À MODIFIER**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO**  
**57 AFIN DE DÉFINIR LES**  
**CONTENEURS, D'INTERDIRE LEUR**  
**EMPLOI DANS UNE CONSTRUCTION DE**  
**D'INTRODUIRE UNE DISPOSITION**  
**SUR LES HABITATIONS**  
**INTERGÉNÉRATIONNELLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 juillet dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 242;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un

SECOND projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** soit adopté le SECOND projet de règlement numéro 242 conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**293.08.08** **ACCEPTATION**  
**DU CIRCUIT RÉGIONAL DU**  
**PATRIMOINE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska met en place un circuit régional du patrimoine et en assure la conception;

**ATTENDU QUE** Mme Jeanne Maguire nous transmet le texte de notre municipalité et nous demande d'en approuver le contenu et de lui faire part des modifications s'il y a lieu;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de faire part à Mme Maguire que le conseil municipal accepte le contenu présenté en apportant quelques modifications.

**294.08.08** **M. SERGE**  
**RIVARD – DEMANDE DE REPLACER**  
**UNE BORNE**

**ATTENDU QUE** des travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc et égout ont été exécutés en 2005 et 2006 dans le secteur de la rue Power et William;

**ATTENDU QUE** M. Serge Rivard a constaté que suite à ces travaux, une borne au coin de la rue Power et William est manquante;

**ATTENDU QUE** plusieurs démarches ont été faites auprès de l'entrepreneur Construction Jean-Paul Landry depuis ce temps et que rien n'a été fait pour remédier à la situation;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Guy Marion, arpenteur, pour replacer la borne manquante de la propriété de M. Serge Rivard située au 31 rue William à Saint-Pacôme.

**295.08.08** **FERMETURE DE**  
**L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 00.

---

# INFO MUNICIPAL

---

## **La gestion des services municipaux et les postes budgétaires**

### **L'administration générale et législative :**

Cette fonction s'occupe, comme son nom l'indique, de l'aspect général de l'administration d'une municipalité. Elle regroupe des éléments comme le bureau municipal, le secrétariat, le greffe, la gestion du personnel, l'organisation des comités et des commissions, la cour municipale, les achats ainsi que toutes les autres opérations d'ordre général afin de réussir à gérer efficacement l'ensemble des activités, tout en ayant en tête la qualité de vie du citoyen.

### **La sécurité publique :**

Cette fonction regroupe les services de police, de protection contre l'incendie et de protection civile. On parle alors d'activités comme la protection des personnes, la prévention de la criminalité, la brigade scolaire, la prévention et la lutte contre les incendies, l'organisation des mesures d'urgences et la lutte contre les inondations et les désastres, en protégeant nos citoyens au maximum, à un coût minime.

### **Le transport :**

Dans cette fonction, on retrouve tout ce qui est en relation avec la voirie municipale, l'enlèvement de la neige, l'éclairage des rues, la circulation des piétons et des véhicules, l'utilisation et l'entretien des compteurs et des parcs de stationnement, le transport en commun et le transport adapté.

### **L'hygiène du milieu :**

Cette fonction prend en charge l'assainissement du milieu. À ce titre, elle englobe la purification et le traitement de l'eau, sa distribution, l'épuration des eaux usées, les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, l'enlèvement et la destruction des ordures et des nuisances publiques. La gestion de cette fonction a des répercussions directes sur la santé de la communauté. Il est donc très important de développer des méthodes fiables permettant d'avoir un environnement de qualité.

### **La santé et le bien-être :**

Cette fonction touche les services de garde à l'enfance, la protection des non-fumeurs, le soutien à la famille, les œuvres charitables et l'inspection des aliments. De plus, même si les municipalités possèdent peu de pouvoirs en matière de santé, il leur est toujours possible de collaborer avec ceux qui en ont pour instaurer des mesures pouvant influencer positivement la santé et le bien-être de leurs citoyens. (ex. : Village en santé).

### **Les loisirs et la culture :**

Cette fonction regroupe les interventions en matière de loisirs et de culture contribuant à l'épanouissement de la population. À ce titre, la municipalité peut être appelée à assurer l'exploitation et l'entretien de centres communautaires, de patinoires intérieures et extérieures, de piscines, plages et ports de plaisance, de parc et terrains de jeux, d'expositions et de foires, de bibliothèques et enfin, de toute autre activité touchant les loisirs et la culture en adoptant des manières concrètes afin de développer des actions favorables à la qualité de vie des citoyens au niveau des loisirs et de la culture.

### **L'urbanisme et la mise en valeur du territoire :**

Cette fonction s'articule autour de l'urbanisme et du zonage (l'aménagement du territoire, les règlements de zonage, l'émission des permis de construction...), de la promotion et du développement industriels (le recensement industriel et commercial, les études économiques...), de la rénovation urbaine et de la restauration (la mise en valeur des vieux secteurs...), du logement et de la promotion des activités touristiques (service de guides, service pour la tenue de congrès...).

### **La dette et le financement des activités :**

Cette fonction concerne les engagements financiers de la municipalité. Elle comprend le rachat des obligations, le remboursement de la dette, les prêts, les intérêts et frais de financement, les transferts des autres

gouvernements, les moyens entrepris pour financer les activités, etc. Elle touche donc directement la santé financière de la municipalité.



# Nouvelles du Club Optimiste



À la fin de l'année scolaire, plusieurs activités pour les jeunes ont été organisées par le Club Optimiste à l'école de La Pruchière. En voici un aperçu :

Journée de la non-violence : une policière, Annie Corriveau, a rencontré tous les groupes de l'école et leur a présenté deux vidéos les informant sur la façon de régler les conflits de manière pacifique et comment agir avec les étrangers. Elle a aussi mis en garde les jeunes contre une mauvaise utilisation de l'internet et des appareils « webcam » en leur parlant des dangers qui peuvent en résulter.

Sécurité jeunesse : le 16 juin se tenait l'activité sécurité jeunesse à l'école de La Pruchière. Un policier, René Belzile, s'est adressé à tous les élèves pour leur donner toutes les consignes de sécurité à vélo. Un dîner hot dog et beignes a suivi puis plusieurs tirages (casques et gants de vélo, gourdes) ont fait de nombreux heureux. Louis-Philippe Lauzier a gagné le vélo, gracieuseté de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle. Gilles Sabourin s'est mérité un certificat-cadeau de 100.00\$ chez Intersport, offert par Chevrons Dionne. Arthur Charron a reçu un casque offert par la Sûreté du Québec. Merci à nos généreux commanditaires.

Art de s'exprimer : parmi les élèves de 6<sup>e</sup> année qui ont composé un texte ayant comme thème : « Pourquoi moi, pourquoi pas? », trois de ces élèves se sont démarqués et ont récité leur texte devant toute l'école. Cindy Pelletier-Caron s'est méritée un montant de 25.00\$ pour une 1<sup>re</sup> place, Lara Lévesque s'est classée 2<sup>e</sup> et a reçu 15.00\$ et enfin Vicky Théberge-Miville la 3<sup>e</sup>, a reçu 10.00\$. Bravo à tous ceux et celles qui ont participé et félicitations aux trois heureuses gagnantes.

Fête des finissants : pour souligner le passage du primaire au secondaire des 10 élèves de 6<sup>e</sup> année, les membres du Club Optimiste leur ont organisé un « 5 à 7 » avec la collaboration de la direction et du personnel de l'école. Souper pizza, signature de leur album, remise de cadeaux, musique et danse. La fête s'est terminée par une promenade en limousine pour le retour à la maison.

Collations : pendant toute l'année scolaire, les élèves ont eu des collations santé 2 jours/semaine. Jus, pommes, yogourt et fromage-ficello étaient au menu de ces collations toujours appréciées des enfants.

Au début d'octobre, le Club Optimiste entreprendra sa 23<sup>e</sup> année au service de la collectivité et des jeunes de Saint-Pacôme avec comme présidente élue Line Landry.

Si vous avez des questions ou si vous voulez joindre les rangs de notre organisation, vous pouvez vous adresser au président du Club Optimiste, Jérôme Dubé, au numéro 852-2041 ou à la secrétaire Thérèse Gagnon, 856-5269.

Nous espérons que vous avez passé un bon été...malgré la température.



## Des nouvelles du Cercle de Fermières de Saint-Pacôme



Le dimanche 24 août 2008, entre 11 h 30 et 16 h 00, au Centre municipal, il y aura une exposition artisanale.

Les chefs-d'œuvre que vous pourrez y admirer, fruits de nombreuses heures de travail, ont été préparés par plusieurs artisanes tout au long de l'année.

Fières de transmettre notre patrimoine artisanal, nous serons très heureuses de vous accueillir et de partager avec vous les valeurs qui nous sont chères.

Nous adressons une invitation toute spéciale aux jeunes de 8 à 13 ans qui seraient intéressés par un atelier de couture à venir nous voir. Il s'agira de la coupe et de la confection d'un sac à souliers. Nous pourrions établir l'horaire en fonction des disponibilités des responsables afin de répondre aux besoins.

Veuillez prendre note que notre réunion mensuelle se tiendra le mercredi 10 septembre à 19 h 30. Au plaisir toujours renouvelé de vous rencontrer !



# HISTOIRE PEU BANALE D'UN MOULIN BANAL

(chronique mensuelle)

## DEUX EVENEMENTS IMPORTANTS SE DEROULERONT EN SEPTEMBRE AU MOULIN...

### MARCHÉ DU MOULIN

Dans un premier temps revient le marché du moulin où artisans et producteurs locaux viennent offrir leurs produits artisanaux et leurs récoltes maraîchères. À cette occasion, il y aura vente de petites antiquités au profit du moulin. Si vous avez des objets anciens qui pourraient alimenter cette vente, veuillez communiquer avec nous au 418-852-1107. Ce marché se tiendra le samedi 6 septembre de 12 h 00 à 17 h 00. Merci à l'avance. En cas de pluie, le tout est remis au lendemain.

Si vous désirez louer une table ou faire de la musique lors de cette activité, contactez-nous au 418-852-1107.

### RASSEMBLEMENT DES PEARSON

L'autre évènement est la réunion des familles Pearson car leur ancêtre Charles Pearson (1791-1848) a été le troisième meunier du moulin. Cette famille se souvient de l'aide apportée à leur ancêtre à l'hiver 1808 par le maître-meunier André Eschenback qui le cacha de ses ravisseurs anglais. Les descendants de la famille Pearson sillonneront le village et les environs sur les traces de leur ancêtre.

Soyons accueillants pour la famille Pearson, partageons avec eux leur passion de l'histoire et notre amour du patrimoine qui ont fait qu'aujourd'hui le moulin seigneurial est toujours debout !

### À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

#### **Samedi 13 septembre : Grande corvée**

Un autre rendez-vous pour une «grande corvée» le samedi 13 septembre, de 9 h 00 à 17 h 00. Nous avons besoin de vous. Des tâches précises et diversifiées seront assignées à chaque bénévole. Pour cette raison, nous vous demandons de communiquer votre nom à un membre du CA ou en me contactant (852-1107). Si vous n'êtes disponible que pour quelques heures, vous êtes également les bienvenus.

Pour nous faire part de vos commentaires, suggestions, questions ou autres, appelez  
Réjeanne Hudon au 852-1107



# Bibliothèque Mathilde-Massé

## Avis aux auteurs, artisans, conférenciers et artistes locaux

Le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent vous donne l'occasion de vous faire connaître en inscrivant votre nom dans sa programmation culturelle sous la rubrique « Ressources artistiques Bas-Laurentiennes pour animation en bibliothèque ». Pour ce faire, il vous suffit de compléter le formulaire suivant et le retourner au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (465, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4T6 Téléc. : 418-867-3434) **avant le 30 août 2008.**

FICHE D'INSCRIPTION pour *auteurs, artisans, conférenciers ou artistes*

- A. Nom : \_\_\_\_\_  
B. Adresse : \_\_\_\_\_  
C. Téléphone : \_\_\_\_\_  
D. Courriel: \_\_\_\_\_

E. DOMAINE:

- LETTRES : auteurs, maisons d'édition  
 MÉTIERS D'ART : artisans (céramique, papier, cuir, tissage, bois, tricot, vitrail, etc.)  
 ARTS DE LA SCÈNE : spectacle, théâtre de marionnettes, musique, comédien  
 ARTS VISUELS : peinture, sculpture, photographie  
 COMMUNICATION : conférenciers

F. Réalisations, activités, publications, prestations (spectacles, tournées, etc.)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

G. Description de l'activité à présenter : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

H. Clientèle visée : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

I. Durée de l'activité : \_\_\_\_\_

J. Coûts, cachets, honoraires demandés : \_\_\_\_\_

-----

### HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIO

**Août:** Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30

**Septembre:** Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h

Téléphone : 852-2356, poste 2



# Dates à retenir

## Septembre 2008

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<b>1</b> Fête du travail	<b>2</b> Récupération 1	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b> Récupération.2	<b>6</b> Famille Pearson
<b>7</b> Famille Pearson	<b>8</b> Conseil 20h00	<b>9</b> Vidanges 1	<b>10</b> 19h30 Village en santé	<b>11</b>	<b>12</b> Vidanges-2	<b>13</b> )
<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b> Récupération 1 19h00 Comité dévelop. 20h00 Régie incendie Chevaliers Colomb	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b> Récupération 2	<b>20</b>
<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b> Vidanges 1	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b> Vidanges 2	<b>27</b>
<b>28</b> Brunch Association des personnes handicapées	<b>29</b>	<b>30</b> Récupération 1	Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00.			

### Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public Pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h à 22h tout dépendant de votre numéro civique :

**Lundi, mercredi et vendredi** : numéros civiques **PAIRS**  
**Mardi, jeudi et samedi** : numéros civiques **IMPAIRS**



### ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

#### Fêtes du mois de septembre 2008

Claudette Houle	01	Hélène Gendron	13	Marc Lamarre	18	Florent Chenard	26
Claire Michaud	02	Aurèle Émond	13	Rachel Houle	19	Christiane Désautels	27
Gemma Thériault	03	Gilles Pelletier	13	Rock Santerre	21	Jocelyne Dionne	28
Thérèse Alexandre	03	Marguerite Lévesque	13	Raymonde Dubé	22	Jacques Dionne	29
Liliane Michaud	09	Charlotte Gagnon	14	Paul-Eugène Thériault	22	Madeleine Soucy	29
François Courcy	10	Jean-Guy Pelletier	15	Ida Lamarre	23	Ronald Dionne	30
Jeanne Lévesque	10	Ovila Dubé	15	Raymond Pelletier	23	Raynald Laboissonnière	30
Bernard Rossignol	11	Réjean Lizotte	15	Raymond Ouellet	23		
Marcel Chamberland	12	Maria Bois	18	Denise Morin	24		



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE  
24 HEURES PAR JOUR  
7 JOURS PAR SEMAINE

**Siège social**  
7, rue Caron CP 68  
St-Pacôme (Québec)  
G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 16 septembre 2008 à midi

Prochaine parution : 24 septembre 2008